

Lille, le 06 avril 2021

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE

Monsieur le Préfet

Monsieur KHOURY Ziad

2, rue Paul Doumer

0 LAON CEDEX

A l'attention. : Monsieur le Préfet

Objet : ajout de professionnels dans la liste des prioritaires indispensables

N/réf. : AG- 21/04/03

Affaire suivie par : Ahmed HEGAZY – a.hegazy@uriopss-hdf.fr

Monsieur le Préfet,

Lors de son allocution du 31 mars dernier le Président de la République a annoncé de nouvelles mesures sanitaires, dont la fermeture des écoles, collèges et lycées.

Le ministère des Solidarités et de la Santé a publié le 2 avril un document reprenant la liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée.

Les professionnels du secteur Accueil/Hébergement/Insertion ne figurent pas dans cette liste.

Les associations de ces secteurs œuvrent chaque jour en accueillant et accompagnant des publics en situation précaire dans la Région et n'ont pas cessé de se mobiliser pour poursuivre leurs missions que ce soit dans la rue, dans l'hébergement, dans le logement, ou dans l'accompagnement vers l'emploi.

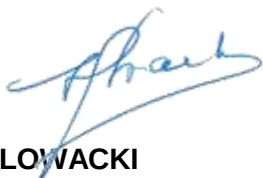
L'absence de solution d'accueil des enfants pour ces professionnels, mobilisés depuis de longs mois, déjà exclus des priorités en termes de vaccination alors qu'ils interviennent auprès de publics fragiles, aura pour effet de les placer en situation délicate, et risque aussi d'entraîner une baisse des effectifs disponibles au sein des associations.

Le document publié le 2 avril précise également que « *Le Préfet de département est chargé d'identifier et de prioriser les besoins d'autres personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la vie de la Nation. Il transmet au recteur d'académie la liste des enfants concernés avec leurs adresses de scolarisation habituelle* »

Nous sollicitons donc auprès de vous, comme vous en aviez accepté l'augure lors du premier épisode de confinement, l'inclusion dans la liste des prioritaires indispensables à la gestion de la crise, des salariés du secteur de la veille sociale, de l'hébergement, du logement et de l'insertion par l'activité économique des personnes défavorisées, afin qu'ils puissent bénéficier des modes de garde organisés au niveau départemental et communal.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à notre demande et dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, soyez assuré que les associations accompagnant les personnes en détresse sur vos territoires sont pleinement mobilisées aux côtés des services de l'Etat et des élus pour accompagner et protéger les personnes en difficulté durant cette crise sanitaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



Annette GLOWACKI

Présidente de l'Uriopss Hauts-de-France



Ahmed HEGAZY

Directeur de l'Uriopss Hauts-de-France